

Service Aménagement Urbain

Affaire suivie par Christophe Piette

☎ : 05.57.02.20.37 - 📠 : 05.57.02.20.00

Email : aménagement@mairie-pessac.fr

AmgtUrbain/EtudesProjets/Pontet-2004/

CR/Réunion du 31 mars 2004

Réf : CP / ST n° 2004-1286

C.S.: DGST : Adj :

Pessac, le 28 mai 2004

**SECTEUR DU PONTET
SCHEMA DE CIRCULATION ET DE DEPLACEMENT
DU STADE JEAN CORDIER**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 31 MARS 2004**

Etaient présents :

M. VERDON, Adjoint au Maire, M. BOUTET, Adjoint au Maire, M. BELLOC, Conseiller Municipal, M. JOUVE, Conseiller Municipal, M. MILLIER, Conseiller Municipal, M. DANJON, Conseiller Municipal, Mme CURVALE, Conseillère Municipale, M. DUPERIER, Association Pontet Bougnard Duluc, Mme HONTABAT, Syndicat de Quartier du Bourg, Mme ROUSSEAU SIMON, Syndicat de Quartier du Bourg, M. DROUIN, A'Urba, M. AMEN, CUB, M. LESTYNEK, Quartier du Bourg, Mme LAFON, Quartier de Sardine, M. VIALARD, Quartier de Sardine, M. ROUZOUL, O.M.S., Mme AGUILAR, C.C.L.A.P.S., Mme RUBIO, Présidente C.C.L.A.P.S., M. LEREDDE, Mairie de Pessac, Mme ROCHE, Mairie de Pessac, M. PIETTE, Mairie de Pessac, M. RIBEYROLS ;

Excusés :

Mme TRAUTMANN, Conseillère Municipale, M. TROUSSARD, AMI 33.

* * * * *

M. Verdon ouvre la réunion. Il rappelle la constitution du groupe de travail et précise que plusieurs visites sur site ont été organisées après la réunion générale du 25 mars 2003.

Deux dossiers importants sont en cours d'avancement, le Tramway et le repositionnement du Stade Jean Cordier. La réunion a pour but de proposer une implantation du Stade puis d'écouter les associations sur la problématique des déplacements.

M. PIETTE présente le schéma d'aménagement du Sud de l'Avenue Bougnard (schéma joint).

Il explique que ce n'est qu'un positionnement théorique permettant de déterminer un volume enveloppe. Les deux terrains de football ont été imaginés en long, parallèlement à l'avenue Bougnard en arrière des propriétés bâties sur l'avenue. De plus, des espaces

supplémentaires ont été prévus pour du stationnement, des vestiaires, des tribunes et des « zones tampons » par rapport aux habitations.

M. VERDON signale que tout l'espace présenté est occupé par les Stades.

M. LEREDDE ajoute qu'à partir de ce schéma, un travail plus fin est à faire pour valider les différentes implantations des stades et des fonctions associées.

M. DANJON demande si le parking du Tramway pourra être utilisé par les utilisateurs des Stades.

M. LEREDDE lui répond que non. C'est une gestion uniquement pour les usagers du Tramway. Dans le cadre de la réalisation des Stades, les normes de stationnement réglementaires seront bien entendu appliquées.

M. ROUZOUL demande quelle surface est réservée pour l'équipement et si l'éclairage est prévu.

M. PIETTE répond que 2,5 ha sont prévus et que l'éclairage d'au moins un des deux terrains est envisagé.

M. LEREDDE précise qu'un terrain sera synthétique et l'autre en herbe.

M. VERDON ajoute que le programme précis est à définir avec les utilisateurs et en particulier l'OMS. De plus, il n'est plus envisagé de réaliser une grande salle de sport sur ce site.

M. JOUVE demande si des arrêts de bus sont prévus pour les équipes.

M. VERDON répond que oui mais ils sont à positionner plus précisément. De même, l'espace réservé prévoit la création d'espaces tampons végétalisés pour isoler les terrains par rapport aux habitations.

M. LESTYNEK estime que la continuité de la coulée verte n'est plus assurée car les stades sont séparés d'elle par de l'habitat. Le mail n'existe plus (axe convivial) et la voie prévue va bloquer la 3^{ème} phase du Tramway.

M. VERDON répond que c'est faux. La voie nouvelle, avec l'axe convivial, a toujours été prévue et en aucun cas elle ne bloquera la 3^{ème} phase.

M. LEREDDE répond à une question de la salle indiquant que le schéma viaire peut être organisé en impasses. Cela implique que tous les habitants empruntent les mêmes voies au lieu de répartir les charges.

M. VERDON ajoute qu'il n'est pas satisfaisant d'avoir des programmes fermés.

M. DANJON demande qu'au moins dans ce cas, les voies en impasses soient ouvertes aux cyclistes et piétons.

M. VERDON répond que malheureusement c'est très difficile à mettre en œuvre.

M. LESTYNEK demande quels lieux de convivialité il va rester.

M. VERDON répond que 5 ha de parc public sont prévus autour du Tramway. Le quartier de Sardine a fait de la désinformation en distribuant un tract ne reprenant pas tous les éléments.

Mme LAFON et M. VIALARD répondent que le tract a été distribué début mars, et que la ville n'ayant pas communiqué les plans, elle est responsable des erreurs d'interprétation du Comité de Quartier.

M. VERDON indique que les plans vont être fournis ce soir.

M. DUPERIER souhaite savoir pourquoi deux stades sont prévus au lieu d'un et demi actuellement, si des espaces plantés seront conservés et pour quelle raison une voie est tracée entre les terrains de foot et les habitations. Il reconnaît que des évolutions positives ont eu lieu par rapport à la première proposition, particulièrement concernant la préservation des habitations existantes.

M. PIETTE répond que l'utilisation actuelle et l'estimation future des terrains ont nécessité de passer de un et demi à deux terrains de foot. La voie tracée permet de desservir les stades mais surtout de créer une autre entrée sur des parcelles assez vastes. Cela évite d'avoir toutes les sorties sur l'avenue Bognard. Les espaces plantés actuels seront difficiles à maintenir car les terrains occupent tout l'espace. Toutefois, l'emprise réservée prévoit la création d'écrans de verdure.

Mme CURVALE demande si les voies créées seront limitées à l'accessibilité des riverains.

M. LEREDDE et M. VERDON répondent que oui. C'est leur traitement qui permettra d'être dissuasifs par rapport à des « itinéraires malins ».

M. VIALARD demande pourquoi le stade n'a pas été implanté perpendiculairement et contre l'avenue Bognard pour permettre la continuité de la coulée verte. Il souhaite également connaître le type de l'habitat envisagé.

M. PIETTE répond qu'il n'y a pas la place entre la maison existante et le parking du Tramway pour implanter un terrain et ses abords indispensables.

M. VERDON ajoute que le type d'habitat n'est pas encore connu, mais il y aura certainement du collectif et de l'individuel groupé. Cela se calera dans le cadre de l'avancement du projet. La CUB aura son avis à donner sur la densité et les aménagements à réaliser car les terrains sont communautaires. De plus, l'ensemble des documents communautaires préconise une densité plus importante autour des stations Tramway.

M. PIETTE précise que le devenir des habitations existantes sur l'avenue Bognard sera discuté avec les propriétaires. Elles sont aujourd'hui potentiellement préservées.

M. LESTYNEK déclare que les habitants ne veulent pas de voies traversantes, quant au stationnement lié aux opérations, les programmes immobiliers ne tiennent pas compte du nombre de voitures existantes dans leurs opérations.

Il ajoute qu'il est plutôt favorable à de l'habitat collectif qui préserve plus les espaces verts.

M. VERDON indique que l'espace privé doit accompagner l'espace public avec des espaces verts préservés. Pour la question du stationnement, cela a souvent été évoqué, la loi est bloquante à ce sujet.

Il ajoute que des possibilités d'extension jusqu'à 500 places du parking Tramway ont été évoqués par le Comité de quartier de Sardine. C'est considérable et il faut bien mesurer l'impact en terme de circulation.

M. LESTYNEK demande que pour la 3^{ème} phase Tramway une déviation cyclable soit prévue.

M. LEREDDE répond que les emprise envisagées sont suffisantes pour le Tramway et les vélos.

M. DUPERIER demande pourquoi des cheminements 2 roues à travers la résidence Bougnard ne sont pas prévus car il n'y a pas d'opposition.

M. VERDON répond que c'est très difficile à mettre en place car les résidences cherchent plutôt à se fermer.

M. DUPERIER pense que la voie le long de la résidence Bougnard n'est pas nécessaire et qu'il faut préserver les espaces verts à la place.

M. VERDON répond que l'on peut envisager deux voies en impasse à la place mais cela pose des problèmes en terme de desserte. M. PIETTE ajoute que la résidence Bougnard souhaite fermer le mail qui la traverse, cette voie proposée pourrait s'y substituer.

M. VERDON précise que des voies en impasse sont un parti pris urbain.

M. LEREDDE explique qu'il y a deux façons de créer un réseau de voirie :

- soit les voies sont en impasse et connectées sur quelques artères qui supportent toute la concentration automobile donc toutes les nuisances,
- soit les voies sont limitées en gabarit et servent uniquement à la desserte de quartier mais elles sont en réseau pour mieux gérer et répartir les flux.

Mme RUBIO demande que soit créé uniquement un axe convivial entre la rue du Serpent et la rue Pontet Lamartine sans création de voie automobile. Elle rappelle que c'est un engagement de P. AUGER.

M. VIALARD suggère que les opérations de construction soient bien maillées pour éviter d'avoir trop d'axes traversants.

Mme CURVALE demande que les formes urbaines soient bien étudiées pour éviter par exemple que les garages servent d'annexes de l'habitation et pas de parking.

M. DROUIN explique que l'importance est la perception que l'on a de l'opération depuis le domaine public. Il faut donc traiter le positionnement du bâti et la relation entre le domaine public et le domaine privé.

M. DUPERIER demande si les schémas sont figés dans leur implantation.

M. PIETTE répond que les plans évoluent au fur et à mesure des discussions. Ils vont s'affiner petit à petit mais les évolutions sont évidentes par rapport au dernier schéma. Il y aura de toute façon des compromis et des choix à faire.

M. VERDON ajoute que rien n'est figé. Des propositions sont faites, les réactions sont écoutées et étudiées. Des allers retours vont encore avoir lieu tant avec les associations qu'avec les habitants et propriétaires privés. Il signale que le travail réalisé par l'association Bougnard/Duluc/Pontet est très intéressant.

Mme LAFON déclare qu'il y a un problème avec le stationnement inexistant de l'école maternelle Jeanne d'Arc.

M. VERDON répond que l'école n'a pas réalisé son stationnement et qu'il faut voir ce que l'on peut faire dans le cadre de ce projet d'aménagement.

M. VIALARD demande quelles sont les règles de stationnement pour les écoles.

M. PIETTE répond que le règlement est fait par rapport aux gens qui y travaillent.

Mme RUBIO ajoute que les habitants du secteur des Bosquets sont inquiets par rapport au développement de l'école (création d'un lycée).

M. VERDON répond que la ville y est attentive mais qu'à l'heure actuelle aucun projet n'est en cours.

Il clôt la réunion sur cette remarque et remercie l'ensemble des participants.

Le Chargé de Mission,

Christophe PIETTE

